



Règlement Complémentaire 2ème Tournoi de la Salamandre

Le **17 et 18 Mai 2025.**

Article n°1-

Le tournoi de la Salamandre est autorisé par la ligue de Badminton de Nouvelle Aquitaine ainsi que par la FFBAD N°24.NAQU.24/TI.L./001

Article n°2-

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD en vigueur et du règlement ci-après. Tout participant doit être en règle et en possession de sa licence compétition le jour de la date limite d'inscription à la compétition.

Article n°3-

La juge arbitre de la compétition sera **Laurence URBANIAK**. Elle pourra disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement. Sa décision est sans appel.
Le GEO sera **Yannick BOUYSSOU** .

Article n°4-

La compétition se déroule au **gymnase du complexe sportif La Canéda**, située **105 Avenue de la Canéda, 24200 Sarlat-la-Canéda**.

Article n°5-

Ce tournoi est de niveau régional et propose donc des séries ouvertes aux seniors de (minimes **D7**) à vétérans classés de **R4 à NC**.

Article n°6-

Le tournoi propose les tableaux suivants "Simple Dame, Simple Homme", "Double Dame, Double Homme" et "Mixte". **Le Samedi 17 Mai 2025**, les joueurs pourront participer soit au tableau de Simple ou de Mixte.

Le Dimanche 18 Mai 2025 auront lieu les tableaux de Double Dames et de Double Hommes.

Maximum deux tableaux par joueur.

Article n°7-

Les inscriptions ont lieu via la page du tournoi sur Badnet. La date limite d'inscription est fixée au **Jeudi 08 Mai 2025 à 23h59**.

Le BCS 24 se réserve le droit de limiter ou refuser des inscriptions, notamment en cas de surnombre et de non paiement à l'inscription.

Le nombre de participants est limité entre 190 et 210 **joueurs**.

Une liste d'attente sera constituée en fonction du nombre de participant maximum possible par tableaux même si le nombre limité n'est pas atteint.

Chaque joueur doit s'inscrire individuellement, aucune inscription ne sera validée tant que les 2 joueurs de la paire ne se sont pas inscrits et que les droits d'engagement ne sont pas réglés.

En cas de surnombre, les inscriptions sont prises en compte par ordre de date de réception des droits d'engagement.

Article n°8-

Le montant des droits d'engagement est de **16 euros** pour un tableau et **18 euros** pour deux tableaux (participation FFBAD incluse). Le paiement devra être effectué obligatoirement en ligne sur Badnet au moment de l'inscription, les frais bancaires sont à la charge du payeur (**3.9% du prix de l'inscription**).

En cas de besoin, il est possible de contacter l'organisateur par mail à

geo.tournoi@gmail.com

Article n°9-

Le classement CPPH retenu sera celui disponible au **Vendredi 09 Mai 2025.**

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

La règle du x16 ne s'applique pas pour les joueurs de NC à P11. Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus. Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Article n°10-

Le tirage au sort sera réalisé à partir du **Samedi 10 Mai 2025.**

Dès cette date les forfaits devront être signalés et justifiés auprès du GEO à l'adresse suivante : geo.tournoi@gmail.com

Les justificatifs du forfait sont à envoyer aussi par mail auprès de la Ligue Nouvelle Aquitaine à l'adresse suivante: contact@lnaqbad.fr, en indiquant les références du tournoi (date/nom du tournoi, numéro de licence et nom/prénom).

Cela dans les 5 jours suivant la date de début de la compétition.

Article n°11-

Le logiciel Badnet sera utilisé pour la gestion de la compétition.

Article n°12-

Le tournoi se déroule soit en poule unique ou selon une phase de poules suivie d'une phase d'élimination directe avec deux sortants par poule. Le BCS 24 se réserve le droit de regrouper des séries dans l'intérêt de la compétition.

Article n°13-

Le volant officiel du tournoi " FZ Forza **S5000**", homologué FFBAD sera mis en vente à la table de marque au prix de **20€** le tube.

En cas de litige, c'est ce volant qui prévaudra. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal.

Article n°14-

Les matchs seront en auto-arbitrage.

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre durant la durée du tournoi qui désignera si possible un arbitre (ou faisant office).

Les matchs seront joués selon le système de comptage en vigueur (2 sets gagnants de 21 points).

En cas d'égalité entre deux joueurs/paires au terme des matchs de poule, le classement tiendra compte du match particulier entre eux.

En cas d'égalité entre trois joueurs/paires au terme des matchs de poule, le classement tiendra compte du nombre de sets, puis du nombre de points. En dernier ressort, les joueurs à égalité sont départagés par tirage au sort effectué en leur présence par la juge-arbitre. Après chaque étape, dès que le nombre de joueurs/paires revient à 2, c'est le match particulier qui fait foi.

Article n°15-

Tout participant doit pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition quel que soit le motif, il devra impérativement en informer la juge arbitre.

Article n°16-

Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match. Les volants seront testés obligatoirement dès l'arrivée des joueurs sur le terrain avant de finir de s'échauffer.

Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Article n°17-

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera compté une fois au service et faute en jeu.

Article n°18-

Un échéancier sera affiché dans la salle. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par

l'échéancier. Les joueurs devront se tenir prêts à jouer leur match.

Article n°19-

Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Article n°20-

Le BCS 24 décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre dans les infrastructures.

Il est interdit de fumer et manger dans le gymnase.

Article n°21-

Seul le joueur pourra porter une réclamation à la table de marque. Toute autre contestation par une autre personne ne sera pas recevable.

Article n°22-

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, se doivent eux aussi de le respecter. Celui-ci sera visible sur badnet et disponible à la table de marque.

Article n°23-

Tout joueur mineur devra avoir en sa possession l'autorisation parentale de participer à la compétition et la remettre au Juge Arbitre le jour de celle-ci. Ce document devra aussi mentionner l'adulte responsable accompagnant le mineur s'il ne s'agit pas du représentant légal du jeune joueur.

.....

Le règlement fédéral s'appliquera pour tout point non cité ci-dessus.

Le BCS 24 se réserve le droit de modifier un ou plusieurs points de ledit règlement pour un meilleur déroulement du tournoi.